



ARTISANAT.FR



Quelles nouvelles modalités de détermination des niveaux de prise en charge des coûts contrat ?

7 NOVEMBRE 2023



Des nouvelles modalités de détermination des niveaux de prise en charge qui répondent à un objectif prioritaire :

GARANTIR L'OFFRE DE FORMATION EN PROXIMITÉ DES BESOINS DES ENTREPRISES ET DES SECTEURS EN BESOIN DE MAIN D'ŒUVRE

➤ CMA France propose de prendre en charge les contrats d'apprentissage sous quatre composantes :

- **Un niveau de prise en charge socle** établi par formation ou par type de formation, établi par France compétences qui pourra utiliser les remontées comptables des années antérieures, pondérées de certains effets conjoncturels tels que ceux que nous avons connus récemment ; les modalités du coût de la vie en outre-mer devront être prises en compte ;
- A ce niveau de prise en charge socle, **l'Etat et les branches pourront décider d'affecter un taux supplémentaire**, pour une période définie, au regard de la politique qu'ils auront décidée. Cela peut être la prise en charge d'un type de public, le choix d'un titre ou d'un niveau de certification sur un métier en tension, l'investissement dans la qualité de la formation : par exemple un pourcentage supplémentaire sur les niveaux 3 et 4, qui sont les niveaux d'entrée en formation ; Ce taux supplémentaire a le mérite de servir une politique de l'apprentissage tournée vers les besoins du marché de l'emploi ;
- **Intégrer les investissements pédagogiques « lourds »** de plus de trois ans dans le périmètre des NPEC. Certaines formations nécessitent des plateaux techniques, d'autres non. Il faut rétablir l'équité entre les formations du savoir-faire technique et les formations transversales et permettre à la fois de maintenir et de moderniser l'outil de formation ;
- **Le financement serait complété notamment par les Régions**, pour assurer la pérennité de l'offre de formation en proximité. Par exemple, une subvention venant soutenir les formations à faible effectifs ou le transport des apprentis.

➤ CMA France propose également de moduler à la baisse le niveau de prise en charge socle déterminé par France Compétences en :

- **Réservant les financements de l'apprentissage aux formations qui mettent en œuvre une réelle pédagogie de l'alternance**, ce qui implique de mettre fin aux classes mixtes et ce pour lutter contre les effets d'aubaine. Par exemple, appliquer une pondération à la baisse pour les établissements qui accueillent des alternants et des jeunes de la voie scolaire ou universitaire dans les mêmes groupes de formation ;
- **Réservant les financements de l'apprentissage aux formations qui ne recourent pas au 100 % digital** : par exemple, appliquer une pondération à la baisse pour les formations qui dispensent plus de 30 % de leur contenu pédagogique à distance.

➤ CMA France encourage les comportements vertueux en :

- Proposant **de ne pas procéder à la redistribution de dividendes** dans les organismes de formation ;
- Proposant **de reverser un pourcentage du résultat excédentaire** des organismes de formation qui ne serait pas affecté à des investissements.

➤ CMA France attire l'attention sur les enjeux du calendrier de la concertation dont les conclusions doivent être mises en œuvre pour la rentrée scolaire 2024 afin de ne pas mettre en péril durablement les centres de formation impactés par les baisses des NPEC.